MEDIAPART

Saint-Briac-sur-Mer : ses (très) riches propriétaires, son chemin littoral

7 AVRIL 2019 PAR PATRICK ARTINIAN

Au nom de l'intérêt général, depuis 1976, chaque propriétaire d'une maison de bord de mer doit accorder, sur une bande de trois mètres, un libre passage aux piétons. Depuis près de quarante ans, à Saint-Briac-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), malgré les arrêtés préfectoraux, une vingtaine de riches propriétaires s'y refusent, à coups de procédures interminables contre l'État et les associations de promeneurs. L'affaire est encore une fois en appel mais, depuis le 28 février dernier, les piétons peuvent enfin emprunter le sentier littoral. Parmi ces familles fortunées, la famille Forbes dont le petit-fils, John Kerry, secrétaire d'État de Barack Obama, est aussi cousin de Brice Lalonde, ancien ministre François Mitterrand, et... maire de Saint-Briac-sur-Mer de 1995 à 2008.

© Patrick Artinian

La plage de la Petite Salinette à Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. En fond, la pointe des Essarts où se trouve la majorité des propriétaires qui rechignaient à laisser aux promeneurs un corridor de trois mètres le long de la côte. Peu d'hôtels, pas de camping, à Saint-Briac, le tourisme est le fait de gens fortunés (dont l'héritier d'une société de transports domiciliée au Panama) qui possèdent une résidence secondaire aux volets clos dix mois sur douze.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Dans les années 1960, l'État, constatant l'urbanisation excessive du littoral particulièrement sur la Côte d'Azur, a pris des mesures pour limiter ses excès en essayant de maintenir l'aspect naturel du rivage, tout en permettant le développement du tourisme. Cette réflexion a abouti à la loi de 1976 sur les sentiers, puis, dix ans plus tard (en 1986) à la loi littoral. Véritable bible de la protection des côtes françaises, ce texte est un ensemble de dispositions qui permettent la protection du rivage et interdisent toute construction en zone non urbanisée en deçà d'une bande de cent mètres à partir du domaine public maritime.

C'est ce que rappelle dans la vidéo ci-dessous, Patrice Petitjean, président de l'Association des amis des chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine. Ancien procureur coriace et déterminé, il se bat depuis quarante ans pour faire valoir les droits des promeneurs :

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. « À Saint-Briac, lors des différents scrutins électoraux, il y a 600 votants qui ne sont pas des résidents permanents. Sur un peu moins de 2 000 électeurs, ces 600 personnes, généralement des grandes familles, font la pluie et le beau temps », commente Patrice Petitjean (à droite) sur le chemin de ronde enfin ouvert au public. « Les campagnes électorales se mènent dans les salons de Versailles, Meudon ou Neuilly, avec champagne et petits fours », renchérit Patrice Bauché, le secrétaire de l'Association des amis des chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Le manoir des Essarts appartient à la famille Forbes et à ses descendants, John Kerry et Brice Lalonde. « Quand John Kerry [candidat démocrate à la présidentielle américaine de 2004 – ndlr] secrétaire d'État de Barack Obama, est venu en 2014 lors des cérémonies de commémoration du débarquement en Normandie, il est venu faire un tour à Saint-Briac. On n'avait jamais vu d'aussi grosses voitures blindées, des véritables chars d'assaut. Il est venu passer quelques jours dans sa propriété, avec force vacarme médiatique, se souvient Patrice Petitjean. Il paraît qu'il viendrait d'autres fois de manière beaucoup plus discrète. Mais c'est très bien, ça ne nous dérange pas, monsieur Kerry est un citoyen comme un autre qui peut parfaitement exercer son droit de propriété. »

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. « Si ces gens qui sont dans la toute-puissance financière ont construit des maisons là, c'est parce que le paysage est superbe. Ils ne sont pas allés construire leur maison derrière la déchetterie », constate Patrice Petitjean.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Le sentier des douaniers, créé au plus près du littoral, permettait à l'origine de surveiller la contrebande sur la côte. Il n'est plus désormais qu'un lieu de promenade.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Le chemin de ronde passe sur la margelle de la piscine d'un des propriétaires, en bordure de la falaise. « La construction de cette piscine pose problème. Il aurait fallu au moins une déclaration de travaux. J'ai cherché dans les documents municipaux et je n'ai pas trouvé ce document. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'elle a été construite en infraction, peut-être aussi que ce document n'a pas été conservé dans des conditions correctes par la municipalité, en tout cas, moi je n'en ai pas retrouvé la trace. Des photos aériennes de 1996 montrent qu'il n'y a pas de piscine. Par contre, en 1998, elle est là. Plus de vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi de 1976 ! Si le propriétaire a fait les déclarations légales pour la construction de cette piscine, logiquement, les pouvoirs publics auraient dû s'opposer à sa construction. On a quand même le sentiment que cette piscine a été implantée là de manière à s'opposer à la réalisation du sentier littoral », indique Patrice Petitjean.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. « La majorité des propriétés ne sont pas impactées par le sentier qui est en contrebas, car les maisons sont souvent assez loin. C'est un peu différent pour le propriétaire de la piscine, mais enfin, il l'a bien cherché… », s'indigne Patrice Petitjean.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Le sentier se prolonge le long d'un immense terrain de golf, un des plus anciens de France, créé par des Britanniques au XIXe siècle.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Le chemin est ouvert mais la procédure en appel se poursuit. « On nous fait des procès à répétition. On a reçu encore deux mémoires dont le total fait 87 pages, ce qui implique qu'il faut travailler énormément pour répondre à ça et remobiliser notre avocat », déplore Patrice Petitjean.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Il reste encore une portion de sentier qui devrait être restituée au public avant l'été, c'est la partie qui relie les deux plages de la Salinette. À marée haute, impossible de passer de l'une à l'autre. En arrière-plan, le château du Nessay, désormais un hôtel de luxe.

© Patrick Artinian

Saint-Briac-sur-Mer, février 2019. Patrice Petitjean et Patrice Bauché sur l'ancien conduit des égouts qui, à marée basse, sert de passerelle entre les deux plages de la Salinette.